

« Chapitre ordinaire de l'Eglise Royale et Collégiale de Saint-Martin de l'Isle-Barbe a été tenu ce jourd'hui cinq janvier mil sept cent cinquante-cinq , à l'issue de la grandmesse, au son de la grosse cloche , au lieu accoutumé où étoient nobles et vénérables personnes : Messires François-Nicolas Pétrot, prevost ; Jean Duculty, chamARRIER ; Pierre-Aimé Flachat, aumônier ; Antoine Clapeyron , chantre , et Joseph de Chavagnac , réfecturier , tous assemblés capitulairement pour délibérer de leurs affaires communes.

« Messieurs ont prié M. le chamARRIER, etc....

« Messieurs , attendu que M. le chantre s'est donné bien des soins jusqu'à présent pour la Compagnie et qu'il a paru avoir envie du cornet d'ivoire qui étoit dans leur Chapitre , le lui ont accordé et cédé pour en disposer comme il avisera bon être.

« Messieurs bien informés, etc.....

« *Signé* : PETRO (1), pro capitulo et CHAZOTTE, secrétaire.

« L'original contrôlé à Lyon , le 25 janvier 1745.

« *Signé* : CHAZOTTE, secrétaire. »

M. Clapeyron n'était probablement qu'un intermédiaire entre le Chapitre et M. de Lafond de Juys , car le même jour il fit la déclaration suivant :

« Je soussigné , Chanoine chantre de l'Eglise Royale et Collégiale de Saint-Martin de l'Isle-Barbe , déclare avoir remis et cédé à M. de Lafond , seigneur de Cury et de Juys , un cornet d'ivoire, pesant six livres et demie, sur le dos duquel sont écrits les mots suivants : « L'AN MIL QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE et le onzième jour de juillet, abbé de ladite isle, d'Albon, » peints en rouge en dedans et sans embouchure, lequel est le même dont il est fait mention dans le premier tome des *Mazures de l'Isle-Barbe* du sieur Le Laboureur, page 166 , et qui de toute ancienneté étoit enfermé dans les Archives du Chapitre de la-

(1) Ce doit être Pétrot, nom d'une famille bourgeoise de Lyon.